



665 - A la demande de son mari , elle se fait délivrer un carte visa

question

Question : Je possédais une carte de crédit acquis quand je voulais louer une voiture. En l'utilisant , j'étais très soucieuse de ne pas dépasser la somme que je pouvais payer, afin de ne pas avoir à payer des intérêts. Une fois , j'ai été incapable de régler la totalité de la facture et me suis retrouvée avec des intérêts à payer. Ce que j'ai fait au bout de plusieurs mois avec l'aide de mon mari qui utilisait la carte de temps à l'autre. Après avoir réglé la facture , j'ai dit à mon mari que je me débarrasserais de la carte afin de ne plus avoir à payer des intérêts. Mais mon mari m'a demandé d'en acquérir une en son nom étant donné ma décision de me passer de la mienne. Il en avait déjà possédé deux et s'était retrouvé incapable de payer et était devenu coléreux et agressif.

Pour avoir la paix , je lui ai trouvé une carte , et il a dit qu'il en serait responsable en cas d'incapacité de payer.

Je n'ai jamais utilisé cette carte. Au cours des six derniers mois , mon mari s'est retrouvé incapable de payer la totalité de la somme, ce qui a entraîné un cumul d'intérêts. Ma question est : Qui sera responsable devant Allah (des effets de l'usage) de cette carte? Est-ce moi qui l'ai acquis pour lui, ou lui qui me l'a demandé? Si c'est moi, qu'est-ce que je dois faire pour payer ces sommes puisque mon mari , incapable de payer la moindre somme , m'empêche de travailler?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devez vous repentir à Allah le Tout Puissant et Majestueux d'avoir aidé votre mari à commettre le péché et la transgression en faisant délivrer cette carte de crédit usurière. Allah le Très Haut a dit : **ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran, 5:2). Vous auriez dû vous abstenir de demander cette carte , malgré sa demande persistante pour vous conformer aux propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Point de obéissance pour une créature dans la désobéissance au Créateur le Tout Puissant et Majestueux** (rapporté par



l'Imam Ahmad dans le Mousnad d'Ali (P.A.a) et il est cité dans Sahih al'Djami 7520. Allah le Très Haut le sait mieux.